

L'ÉTUDE DU SOIR

FAIRE SES DEVOIRS,
SE CONCENTRER, APPRENDRE À
TRAVAILLER AVEC MÉTHODE
DANS L'ÉTABLISSEMENT



DANS UNE SALLE DE CLASSE

La concentration à l'école et
la sérénité à la maison.



6 à 8 ÉLÈVES PAR GROUPE

Un soutien individualisé et
une émulation collective.



TRAVAILLER AVEC MÉTHODE

S'organiser, devenir autonome,
prendre de **bonnes habitudes**
pour réussir.



ENCADRÉ PAR UN TUTEUR

Pédagogue, bienveillant et
dynamique, un étudiant issu des
meilleures formations.

*(Nous ne pouvons pas garantir que votre
enfant aura toujours le même tuteur.)*



UN SMS BILAN

Après chaque séance vous
recevez un **SMS bilan**
récapitulatif.

INFORMATIONS PRATIQUES

- A partir du **lundi 04 septembre 2023**
au sein de l'établissement
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi
- De 17h à 18h

*Nous vous recommandons de choisir 2 séances
par semaine au minimum pour un suivi adéquat.*

TARIFS PAR SEMAINE

Chaque séance est facturée **6,00 €**

*Paiement par prélèvement SEPA, au début de
chaque période d'engagement (soit l'intervalle
entre deux vacances scolaires)*

FAQ en page II et III



DES QUESTIONS



01 76 40 13 52



albert@alphaeducation.fr

INSCRIPTION SUR LE SITE

 www.alphaeducation.fr

L'ÉTUDE DU SOIR

Les questions les plus courantes,
que vous vous posez sûrement



Comment s'inscrire? Quels sont les tarifs ?

Pour vous inscrire, rendez-vous sur www.alphaeducation.fr

cliquez sur « Inscrivez votre enfant » en haut à droite de votre écran puis laissez-vous guider. Il est possible de s'inscrire à tout moment durant l'année.

Les tarifs sont indiqués sur la page 1, vous les retrouvez sur notre site lors de l'inscription.

Qui est mon interlocuteur à l'étude Alpha ?

Votre interlocuteur est Albert, que vous pouvez joindre :

- Par courriel albert@alphaeducation.fr
- Par téléphone au 01 76 40 13 52, tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h.
- Par discussion instantanée sur le site www.alphaeducation.fr

Il s'efforce de répondre dans les meilleurs délais à toutes vos questions.

Comment mon enfant trouve-t-il sa salle d'étude ?

Pour les premiers jours d'étude, les enfants ont rendez-vous à l'accueil où nous viendrons les chercher. Ensuite, les listes avec les salles sont affichées dans l'établissement et le coordinateur reste à proximité pour orienter les élèves dans le calme vers leurs salles.

Qui est le coordinateur de l'étude ?

Le coordinateur est le référent de l'Étude Alpha dans l'établissement. Il est présent à l'ensemble des séances et veille au bon déroulement de l'étude. Il aide les tuteurs à travailler dans le calme et la concentration et s'assure qu'ils appliquent les bonnes méthodes.

Qui sont les tuteurs? Comment sont-ils recrutés ?

Les tuteurs sont des personnes sélectionnées et formées à notre méthode, le plus souvent des étudiants. Nous les sélectionnons sur dossier puis leur faisons passer des tests académiques en mathématiques et français afin de vérifier leur niveau scolaire. Ensuite, nous évaluons leurs qualités pédagogiques. Ils participent à notre formation et assimilent notre méthode. Ils sont suivis au quotidien par le coordinateur et nos équipes. Ils fournissent tous leur extrait de casier judiciaire vierge.

L'élève a-t-il toujours le même tuteur ?

Nous nous efforçons d'assurer au maximum la stabilité et la régularité du tuteur de votre enfant. Cependant nous ne pouvons pas les garantir sur l'ensemble de l'année. En effet, l'emploi du temps du tuteur, notamment s'il est étudiant, peut évoluer.

Comment faire un retour sur la séance ?

Chaque soir vous recevez un bilan par SMS et par courriel. Dans le courriel, vous pouvez noter le tuteur et la séance. C'est une indication précieuse sur la qualité de son travail. Pour l'étude Alpha, cela nous permet de vérifier que vos enfants progressent et de connaître votre niveau de satisfaction.

L'ÉTUDE DU SOIR

Les questions les plus courantes,
que vous vous posez sûrement



Quelles affaires mon enfant doit-il apporter à l'étude ?

Prévoir ses affaires et bien noter ses devoirs dans son agenda sont deux éléments clés de l'organisation. Pour travailler dans les meilleures conditions possibles, l'élève doit se munir de son cahier de texte, ainsi que de son matériel de travail habituel. Si votre enfant n'a pas ses affaires à l'étude, le tuteur pourra difficilement remplir sa mission.

Mon enfant doit travailler sur un ordinateur / aller au CDI / travailler en groupe... comment faire ?

L'émulation collective encadrée est très positive. Le tuteur peut ponctuellement faire travailler les élèves en groupe. Sauf autorisation de l'établissement, l'élève ne peut pas travailler seul sur un ordinateur. De même, pour des raisons de sécurité et d'accompagnement, les élèves ne sont pas autorisés à quitter la salle durant les séances.

Quelle est la période d'engagement ?

Vous pouvez vous inscrire à n'importe quel moment de l'année. Cependant, à partir de l'inscription, votre enfant s'engage à rester jusqu'à la fin de la période, c'est à dire jusqu'aux prochaines vacances. L'engagement est reconduit automatiquement pour la période suivante, sauf avis contraire de votre part à notifier avant la reprise des cours par email à albert@alphaeducation.fr

Facturation et absences ?

En cas de voyage scolaire, de journée pédagogique ou autre fermeture de l'établissement, la séance n'est pas organisée et n'est donc pas facturée.

En cas d'absence de l'élève à une séance programmée, même si elle est justifiée, la séance sera quand même facturée car le tuteur est présent et assure la séance, nous comptons sur les élèves pour être présents aux séances programmées.

Vous pouvez notifier une absence à venir pour la reprogrammer à une autre date dans la limite de la période en cours : https://www.alphaeducation.fr/users/sign_in
Une absence passée n'est pas reprogrammable. Après les vacances la séance est définitivement perdue.

Les absences pour cause de maladie sont remboursées avec un délai de carence d'une journée sur présentation d'un certificat médical. Par exemple, pour une absence maladie de trois jours, seules deux journées d'étude seront déduites.

L'étude est-elle éligible à la déduction fiscale ?

Malheureusement non, cette prestation a lieu dans les salles de classe de l'établissement scolaire de l'enfant, elle n'ouvre pas droit à la déduction fiscale de 50% des services à la personne réservée aux prestations dispensées au domicile de l'élève. Alpha Education vous invite à vous rapprocher de votre comité d'entreprise qui peut éventuellement financer tout ou partie de la prestation.